Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 132 (2011)
Heft: 4

Rubrik: La vie des cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

Inspectorat des ruchers

Le canton du Valais reste zone protégée contre le **FEU BACTERIEN en 2011**.

Il est ainsi interdit d'amener en Valais des ruches provenant de zones contaminées, sans les avoir préalablement enfermées pendant 2 jours.

A l'intérieur du canton, suite aux foyers découverts en 2009 et 2010 **trois zones de 3 km** de rayon ont été établies d'entente avec le service de l'agriculture.

Soit:

– Saillon, Saxon, Riddes et Leytron

– Conthey et Vétroz (rive droite du Rhône et coteaux)

– Loëche, Agarn et Guttet (haut Valais)

Les directives pour ces zones, sont les suivantes.

Interdiction de déplacer vos abeilles entre le 1er avril et le 15 août

Sont exclues de ces mesures:

a) Les abeilles (colonies, essaims, nuclei, ruchettes de fécondation) qui sont enfermées au moins pendant 2 jours avant le déplacement

b) Les abeilles transportées à des altitudes supérieures à 1500 m.

c) Les reines

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès des inspecteurs cantonaux des ruchers.

Pour le Bas Valais / Jean-Paul Viredaz 079 454 33 43

Pour le Haut Valais / Franz-Joseph Salzmann 079 319 82 64

Rappel de l'Art 19a de l'Ordonnance fédérale entré en vigueur en 2010

Avant de déplacer des abeilles de son cercle à un autre cercle d'inspection.

L'apiculteur est tenu d'annoncer ce déplacement aux inspecteurs de ruchers de l'ancien et du nouvel emplacement.

Inspectorat des ruchers

Reflets et témoins de la 2e édition!

L'ABEILLE en fête

Ruche N° 9, en: «Style naïf» réalisée par Annick Lovey d'Orsières; est composée de bois découpé et peinture avec des couleurs vives comme la nature les offre, selon l'artiste: le bonheur est dans tout, suffit de s'avoir l'extraire!

La ruche N° 13, avec son titre «Le palais» réalisée par Thitinan Withathan, dite: «Nong lek» de Bruson, considère son œuvre comme une maison pour une reine!

Félicitations aux artistes et MERCI de prendre à cœur le bien-être de nos abeilles en leur offrant une si belle demeure.

Vivement la prochaine édition de l'abeille en fête afin de se laisser surprendre à nouveau!

Votre butineuse: ***Rose Aubry***

DIVERS

ARAE

Cours avec M. Michel BOCQUET samedi 9 avril 2011, 9 heures à l'aula de l'école d'agriculture de Marcelin sur Morges. Préparation des souches à mâles en vue d'une insémination artificielle, plus généralement la partie mâle de l'élevage des reines d'abeilles, par Michel BOCQUET. Prix 30 francs la journée pour les membres de l'ARAE (60 francs pour les non-membres) + le prix du repas à payer sur place. Pour s'inscrire (délais 5 avril) verser le montant à:

Banque Raiffeisen, 1410 Thierrens

CH06 80465 5000 0022 0187 7

ARAE, 1410 Thierrens, CCP: 10-1121-2